

Séance du 02 décembre 2020 à 18h30

Procès- verbal – compte- rendu

Date de la convocation : 24 novembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents :

Mesdames et Messieurs : Christian BARON, Sébastien RAUDIER, Claude BRIGAUD, Jean-Marc VERRHIEST, Agathe JOFFRE, Nicolas DION, Nadine DELANNE, Sandra HOGUILLARD, Francis DAILLY, Cécile FILLAULT, Marie-Christine BREJAUD, Sabine CHARBONNIER, Steven OTTAN, Christophe MOULIN

Absents excusés : Mr Philippe DEVAULT a donné procuration à Mr Christian BARON

Secrétaire de séance : Nicolas DION

Mme Marie-Christine BREJAUD n'était pas présente pour la première délibération. Son arrivée a été constatée à 18h45.

Délibération n°2020-70

Subvention exceptionnelle à l'ONACVG

En raison de l'annulation de leur collecte annuelle de novembre, le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 40€ à l'Office nationale des anciens combattants et victimes de guerre

Délibération n°2020-71

Adhésion au groupement de commande avec le SIEIL 37 pour l'achat d'électricité

Le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité de conventionner avec le SIEIL 37 pour la fourniture et l'achat d'électricité pour les installations communales dont la puissance est inférieure à 36 Kva.

Délibération n°2020-72

Groupement de commande éclairage public

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'adhérer au groupement de commande avec Châteauroux Métropole pour la fourniture de luminaires LED et pour les travaux sur l'éclairage public et la signalisation lumineuse.

Délibération n°2020-73

DM1 - Chap 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Le conseil municipal VOTE la décision modificative suivante :

DESIGNATION	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6218 - Personnel extérieur		3 000€
022 - Dépenses imprévues	3 000€	

Délibération n°2020-74

Attribution adresse postale

Le conseil municipal DECIDE d'attribuer le numéro 14 bis rue des Tilleuls au logement situé entre le 14 et 16 rue des Tilleuls et cadastrée AC 44.

QUESTIONS DIVERSES

* Garderie du mercredi matin : La commission école se réunira prochainement pour discuter des conditions de maintien de la garderie du mercredi matin.

* Matériel informatique : un amplificateur Wifi et deux postes informatiques seront achetés pour le secrétariat.

* Travaux divers : les travaux de voirie de La Caillaudière débuteront le 1^{er} février 2021. Les travaux de rénovation de toiture commenceront prochainement. Tous les matériaux n'ont pas été reçus.

* Entretien du tractopelle : un devis de 1050€ a été établi pour l'entretien du tractopelle.

* Devis pour guirlandes lumineuses : un devis de 1 130.40€ a été établi pour réparer un sapin lumineux. Au vu du prix, le devis est refusé.

* Tags City stade : Châteauroux Métropole est intervenu pour enlever ces tags. Le coût s'élève à 124€.

* Onduleur caméras de surveillance : un onduleur d'une valeur de 276.16€ sera acheté pour garantir le maintien de la connexion des caméras de surveillance en cas de coupure électrique.

⇒ Mr MOULIN se retire de la séance.

* Installation de nouvelles caméras de surveillance : réflexion à faire pour l'installation de nouvelles caméras à la chapelle, au city stade et dans la cour des services techniques.

* Bulletin municipal : Le coût du tirage du bulletin municipal « Le Diorsais » est de 1 292.40€.

* Vitre de la bibliothèque : Le devis de la société SMVB pour le changement de la fenêtre de la bibliothèque pour un montant de 347.10€ est accepté.

* Quai PMR : les sociétés CAZORLA et SETEC ont été contactées pour effectuer un devis pour la réalisation de 2 quais d'accessibilité PMR aux arrêts de bus, rue des châtaigniers. Les entreprises seront recontactées prochainement pour affiner leur offre.

En ce qui concerne leur financement, Diors ne peut prétendre au Fonds de concours. Cependant, une aide financière pourrait être mise en place par Châteauroux Métropole pour ce type de travaux.

* Récupérateurs d'eau de pluie : un groupement de commande pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie va être mis en place, destinés aux collectivités mais aussi aux particuliers. La commune doit fournir le nombre souhaité avant le 10 décembre.

Une information sera faite auprès des habitants en leur indiquant les modalités d'acquisition. Le nombre de cuve sera très limité.

* Vélos électriques : en plus de l'aide gouvernementale, Châteauroux Métropole souhaite proposer une aide financière de 200€ pour l'achat d'un vélo électrique. Cette aide n'est pas soumise aux conditions de revenus fiscaux.

* Lecture du courrier de remerciements des Amis de La Martinerie.

* Lecture du mot de remerciements de l'adjoint technique, parti en retraite le 27/11 dernier.

Séance levée à 20h30.